

# 50e anniversaire Vatican II

## *Une année pour célébrer Sacrosanctum Concilium*

n° 5/juin 2013

**Edito**, par Dominique cadet

Fruit du concile Vatican II, le nouveau rituel du mariage (2005) invite à célébrer et vivre ce sacrement avec un souffle nouveau. Il ne bouleverse pas tant les rites eux-mêmes qu'il en permet plutôt d'en approfondir le sens et d'enrichir la vision du mariage.

Avec les couples, lors de la préparation, il ne s'agit pas uniquement de préparer la célébration, c'est un temps d'initiation à mener une vie chrétienne dans le mariage. Le chemin proposé par le rituel ne peut-il pas en être la porte d'entrée ?

**S**eigneur notre Dieu, Créateur de l'univers et de tout ce qui vit,  
tu as fait l'homme et la femme à ta ressemblance ;  
et pour qu'ils soient associés à ton œuvre d'amour,  
tu leur as donné un cœur capable d'aimer.  
Tu as voulu qu'aujourd'hui, dans cette église,  
N.. et N... unissent leur vie.

Tu veux maintenant qu'ils construisent leur foyer,  
qu'ils cherchent à s'aimer chaque jour davantage  
et suivent l'exemple du Christ,  
lui qui a aimé les hommes jusqu'à mourir sur une croix.  
Bénis, protège et fortifie l'amour de ces nouveaux époux :

**Q**ue leur amour soutienne leur fidélité ;  
qu'il les rende heureux  
et leur fasse découvrir dans le Christ  
la joie du don total à celui que l'on aime.  
Que leur amour, semblable à ton amour, Seigneur,  
devienne une source de vie ;  
qu'il les garde attentifs aux appels de leurs frères,  
et que leur foyer soit ouvert aux autres.

En s'appuyant sur leur amour, avec la force de l'Esprit Saint,  
qu'ils prennent une part active à la construction  
d'un monde plus juste et plus fraternel, et soient ainsi fidèles  
à leur vocation humaine et chrétienne.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Rituel romain de la célébration du mariage, bénédiction nuptiale n°5

Vitrail de Sieger Köder  
Eglise du Saint-Esprit  
Ellwangen



© Stéphane Bredelet

# 50e anniversaire Vatican II

## Le sacrement de mariage, par Hélène Bricout

Le sens du mariage tel qu'il est exprimé dans la cinquième bénédiction nuptiale n'est guère différent de celui exprimé dans les cinq autres.

La bénédiction s'insère dans un ensemble rituel qui comprend un dialogue initial précisant les conditions d'un mariage chrétien, l'échange des consentements, « reçu » par le prêtre ou le diacre, puis la bénédiction et la remise des anneaux. C'est alors qu'est prononcée sur les époux agenouillés, ou debout devant l'autel, la bénédiction nuptiale.

Celle-ci commence par faire mémoire des bienfaits de Dieu : la création de l'homme et de la femme et leur capacité à aimer qui les fait être à son image. La longue intercession qui suit demande qu'ils accomplissent trois missions qui leur sont confiées : construire leur couple dans la durée, accueillir et accompagner la vie, et « participer à la construction d'un monde plus juste et fraternel ». Du même coup les époux sont envoyés pour les réaliser. Plus encore, le ministre invoque sur eux l'Esprit-Saint, tandis que ses mains sont étendues au-dessus d'eux pour signifier que

l'Esprit leur est donné.

On le voit : le sacrement de mariage est un don reçu de Dieu, une consécration par l'Esprit et un envoi en mission. Cela explique l'importance de la médiation ecclésiale (les époux ne peuvent pas s'envoyer en mission ni se conférer le Saint-Esprit), et l'importance de la bénédiction qui vient « confirmer » (on pourrait dire « achever ») le projet spirituel que l'indispensable consentement conjugal a inauguré.

## Musique et chants aux mariages, par Agnès Minier

*On ne peut rien avoir de plus festif et de plus joyeux dans une célébration qu'une assemblée qui, tout entière, exprime sa foi et sa piété par le chant.*

Musicam Sacram, n° 16

Les choix musicaux sont à la fois espaces de liberté et contraintes liturgiques : *L'Eglise n'écarte des actions liturgiques aucun genre de musique sacrée pourvu qu'il s'accorde avec l'esprit de l'action liturgique elle-même*[1](...) Affaire d'adéquation plus que de goût (donc de formation tant musicale que liturgique) pour que, le prêtre accompagnateur, l'équipe qui prépare, ou les fiancés eux-mêmes puissent discerner et choisir en connaissant ce que chaque moment exprime du rituel. Ainsi, les choix des chants/ musiques instrumentales seront « appropriées » : ni musique de film, ni variété à la mode, mais des chants écrits pour la liturgie, avec un texte qui exprime la foi chrétienne (donc approuvé par l'Eglise de France). Le chant de l'assemblée est important, au moins dans certaines parties du rituel : Gloria, Alléluia, Sanctus (si messe), diverses acclamations lors des consentements, prière universelle, refrain de psaume. L'instrument accompagnateur principal est donc l'orgue. Les autres instruments peuvent s'y adjoindre, ou pallier son absence si l'église n'en possède pas. La musique enregistrée n'étant pas liturgique, il est important de ne favoriser que la musique vivante, même si les moyens locaux sont modestes. Dans les chants de mariage des promotions épiscopales il y a : Pour une alliance avec toi (O 57/CNA 714), Par votre amour (O 49-00) et le Psaume 148 (ZL 15-29-2/CNA 711), n'hésitez pas à demander conseil au SNPLS et aux responsables diocésains de musique & liturgie pour constituer le programme.



© Corinne SIMON/CIRIC

L'orgue est instrument traditionnel (...) quant aux autres instruments, il est permis de les admettre dans le culte divin selon qu'ils sont ou peuvent devenir adaptés à un usage sacré, qu'ils s'accordent à la dignité du temple et qu'ils favorisent l'édification des fidèles.

Sacrosanctum Concilium, n° 120

[1] Musicam Sacram, Instruction sur la musique dans la liturgie, article 9